

AGRA VALOR

Agriculture, Forêt et Développement durable

ENVIRONNEMENT

Le bio progresse, mais...



À LA UNE



©Reussir/P.Cronenberg

P. 4

ENVIRONNEMENT

Le bio progresse,
mais...



©Christian Gloria/Reussir

P. 18

AUTORISATION DE MISE
SUR LE MARCHÉ

L'Efsa veut revoir
l'évaluation des pesticides

P. 16

ETUDE

Le danger de l'exposition à
des pesticides confirmé



©Thierry Guillemot/L'Agriculateur normand

OGM

AUTORISATIONS

Echec des négociations
européennes

12

IMPORTATIONS

OGM : Bruxelles ne veut plus
de la tolérance zéro

13

BIODIVERSITÉ

Stéphane Le Foll dit non au
Cruiser OSR sur le colza

14

ENVIRONNEMENT

ETUDE

Perturbateurs endocriniens
en ligne de mire

17

POLLINISATION

Vivescia veut concilier agriculture
et apiculture

19

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Vers un verdissement assoupli

20

CLIMAT

Record des émissions mondiales
de CO₂

22

BOVINS VIANDE

Vers des normes mondiales
de bien-être

23

FORÊT

BOIS-ÉNERGIE

Les sylviculteurs veulent des prix
rémunérateurs

24

FONCIER

Le prix des forêts gagne 11%
en un an

26

Limites de croissance

Malgré de belles progressions, les adeptes du bio doivent être parfois irrités. C'est qu'en dépit de cette croissance de leur production, le marché des produits bio reste scotché autour de quelques pourcents, loin derrière les objectifs politiques affichés par le Grenelle de l'environnement. C'est le problème de la croissance : elle a beau être forte, si elle part d'un niveau très faible, il faut des générations pour que le volume atteint devienne significatif.



Les producteurs de bio, en France en tout cas, ont sans doute aussi une part de responsabilité dans les limites de leur développement. A force de se vouloir les champions de l'éthique bio, d'exiger des règles contraignantes, comme le lien au sol pour l'aliment du bétail par exemple, le monde de l'agrobiologie se fixe lui-même des obstacles. Du coup, ces produits restent chers, rencontrent moins de consommateurs séduits, au-delà des vrais militants. Conséquence, la France est tentée d'importer des produits venant des pays européens ou d'ailleurs, ne respectant pas autant que les Français l'orthodoxie du genre. Être trop rigoureux n'est pas le meilleur service à rendre à l'écologie de la planète. C'est le meilleur moyen de dissuader des producteurs et de restreindre l'impact des bonnes pratiques. Le monde a plus à gagner d'une généralisation de pratiques modérément vertueuses que d'une restriction à un petit groupe de pratiques très vertueuses. Et puis, cela implique un phénomène que les défenseurs du bio regretteront : c'est en dehors de leur certification que l'on améliorera les pratiques agricoles et donc le bilan global de l'agriculture dans ce domaine. L'intégrisme n'a jamais rendu service à une cause, si juste soit-elle.

HERVÉ PLAGNOL,
RÉDACTEUR EN CHEF

EN CHIFFRE

10% « Le taux de pénétration de l'éthanol dans le marché des carburants est aujourd'hui de 10% aux États-Unis, et le taux de 15%, concernant les véhicules construits après 2001, mettra du temps à être réalisé », indiquait Joseph W. Glauber, évoquant un frein réglementaire. Il soulignait aussi une baisse des cours de l'éthanol sur le marché américain et la fin des crédits fiscaux aux producteurs de biocarburant. Selon lui, ces événements auraient considérablement amoindri la rentabilité de cette énergie renouvelable. Si ces éléments peuvent faire baisser les cours du maïs, la hausse des importations chinoises cette année, qui pourraient atteindre les 7 Mt, soutient cette culture. Cette demande chinoise pourrait d'ailleurs progresser dans les prochaines années à mesure du développement de l'élevage dans le pays. Cependant, la relative morosité de l'économie d'un des moteurs de la consommation mondiale de produits agricoles, la Chine, pourrait aussi limiter la progression de sa demande et participer à une détente des marchés. Ainsi, dans le dernier rapport sur les disponibilités mondiales en grandes cultures de l'USDA, paru le 12 juin, l'agence fait état d'une augmentation des stocks mondiaux de soja attendus pour la fin de campagne 2012-2013 à 58,54 Mt, contre 58,07 Mt un mois plus tôt et 53,36 Mt fin 2011-2012. Ces estimations se basent notamment sur une hausse des surfaces plantées en soja actuellement aux États-Unis.

À SUIVRE

Directive nitrates : les éleveurs bio se sentent visés

Le 4 juin, des éleveurs laitiers de Maine-et-Loire et de Vendée ont reçu un courrier de leur Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) les sommant d'indiquer avant le 15 juin si leur exploitation dépassait la norme réglementaire de rejet d'azote. Plus exactement, ce courrier visait les éleveurs laitiers pratiquant une agriculture biologique. En cas de dépassement déclaré, l'aide européenne du soutien à l'agriculture biologique ne serait plus versée, prévient la lettre. « C'est d'une complète incohérence », réagi Joëlle Hazmann, éleveur laitier en Loire-Atlantique. Car, même si peu d'élevages atteindront ce plafond, selon elle, le principe même est « injuste », estime-t-elle. « Il faut prendre le système dans sa globalité, avec cette directive, on oublie la capacité des prairies à absorber l'azote », s'insurge-t-elle. Si les vaches nourries à l'herbe rejettent plus d'azote que les autres, « la réglementation antérieure tenait compte du fait que l'herbe recycle très bien ces surcroûts d'azote » affirme la FNPL (fédération des producteurs de lait). Elle invite par conséquent les producteurs concernés à ne pas répondre au gouvernement et exige des alternatives.

elle l'a dit



Nicole Bricq

« Étant donné le rôle que doit jouer l'éolien pour la transition énergétique et le redressement productif de notre pays, il me paraît nécessaire de rassurer la filière », a déclaré, le 14 juin Nicole Bricq. La ministre de l'Écologie a assuré la filière de l'éolien terrestre du « soutien entier » du gouvernement qui veillera au maintien des contrats de tarifs d'achat remis en cause par un arrêté du Conseil d'État sur plainte des antiéoliens.



Environnement

Le bio progresse, mais...

Pour l'ouverture de la quinzaine du Printemps Bio, le 1^{er} juin, l'Agence bio a souligné l'essor de ce mode de production, appliqué désormais sur plus d'un million d'hectares de terres en France. Malgré une avancée notable et des indicateurs qui sont au vert, la production biologique reste bien en deçà des projections du Grenelle. Car à l'échelle nationale comme européenne, des freins persistent.

L'agriculture biologique a dépassé au premier semestre 2012, le cap symbolique du million d'hectares en France, confirmant son enracinement, a annoncé le 1^{er} juin l'Agence bio. Un constat qui vient appuyer les bons résultats de la filière qui affiche, fin 2011, une augmentation de ses surfaces dédiées de 15,3%, du nombre de ses exploitations de 12,3% (23 135 fermes bio) et du nombre de ses opérateurs engagés de 14% (35271 opérateurs). Hausse également de sa production et de sa consommation : en 2011, il s'est vendu pour près de 4 milliards d'euros de produits alimentaires bio sur le marché français, soit une progression de 11% par rapport à 2010. Bref, l'agriculture biologique connaît un essor. Mais à sa mesure. Malgré ses avancées, elle atteint en effet seulement 3,5% de la surface agricole utile (SAU) fin 2011, tandis que le Grenelle l'avait fixée pour 2012 à 6%. « Certaines régions et certaines filières l'ont atteint, mais sur le global, c'est sûr on n'y est pas, nous avons un peu de retard, admet le président de l'Agence bio, François Thiéry. Mais nous sommes sur le bon chemin ». Celui des 20% de la SAU? Le pointage projeté du Grenelle pour 2020 ... ? « Il est aussi important de regarder la tendance de fond qui est en augmentation. À chacun son rythme », tente de tempérer la directrice de l'Agence bio, Elisabeth Mercier. « Il peut y avoir une accélération, reprend François Thiéry, d'autant plus au regard des conditions de l'agriculture conventionnelle qui se dégrade. Il n'y a qu'à regarder l'exemple de Doux... ».

L'Agence bio veut y croire. Elle compte aussi sur des leviers comme la formation, la recherche, l'accompagnement des petites filières et l'arrivée des nouveaux arrivants dans l'agriculture, jugés souvent plus sensibles au bio. La future Pac sera aussi « déterminante, avance François Thiéry. Et puis, des filières ont déjà trouvé la bonne recette, insiste Elisabeth Mercier. Les autres vont suivre ».

Un agriculteur bio sur trois est éleveur

Des filières sortent en effet du lot. C'est le cas des légumes secs : 25,8% des surfaces nationales de légumes secs sont cultivées en bio, 12,3% de plantes à parfum aromatiques et médicinales, 11,7% de fruits et 7,4% de vignes. Plus d'un agriculteur bio sur trois est éleveur, note par ailleurs l'Agence. « Tous les secteurs ont progressé avec, suivant les secteurs, des augmentations de cheptel de 9 à 31% ». Les plus fortes augmentations du nombre d'animaux bio en 2011 par rapport à 2010 ont été enregistrées dans le secteur des poules pondeuses, des bovins laitiers et des caprins. « Les perspectives sont aussi encourageantes, observe Elisabeth Mercier, puisque plus du quart des vaches laitières ou allaitantes sont en cours de conversion ». En revanche, à la traîne, les élevages de porcs mettront du temps, semble-t-il, à passer le cap des 1% bio. « Leur donner de l'espace, une alimentation bio, une durée d'élevage plus longue, nécessite de réorganiser la filière et d'instaurer un autre rapport qualité-prix », estime la directrice générale.

“ Plus du quart des vaches sont en conversion ”

Avec ses 2 554 exploitations bio, la région Rhône-Alpes demeure la première région de France engagée dans l'agriculture biologique, suivie par le Languedoc-Roussillon (2 531) et le Midi-Pyrénées (2 428). La plus forte progression de 2010 à 2011 est enregistrée pour l'outre-mer (+45%) et la Champagne-Ardenne (+37%).

« Des départements se distinguent par des spécialités, comme l'Ardèche et sa châtaigne, la Dordogne et sa noix... », précise l'agence. Près d'un tiers des surfaces en bio se concentrent dans trois régions : le Midi-Pyrénées (118754 ha), les Pays de la Loire (102 495 ha) et le Languedoc-Roussillon (87621 ha). Seulement trois régions dépassent fin 2011 la barre symbolique des 6% de SAU en mode de production biologique. Il s'agit de la Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 12,3% de sa SAU consacrée à l'agriculture biologique, le Languedoc-Roussillon (9,3%) et la Corse (avec 6,7%).

Un marché de près de 4 milliards d'euros

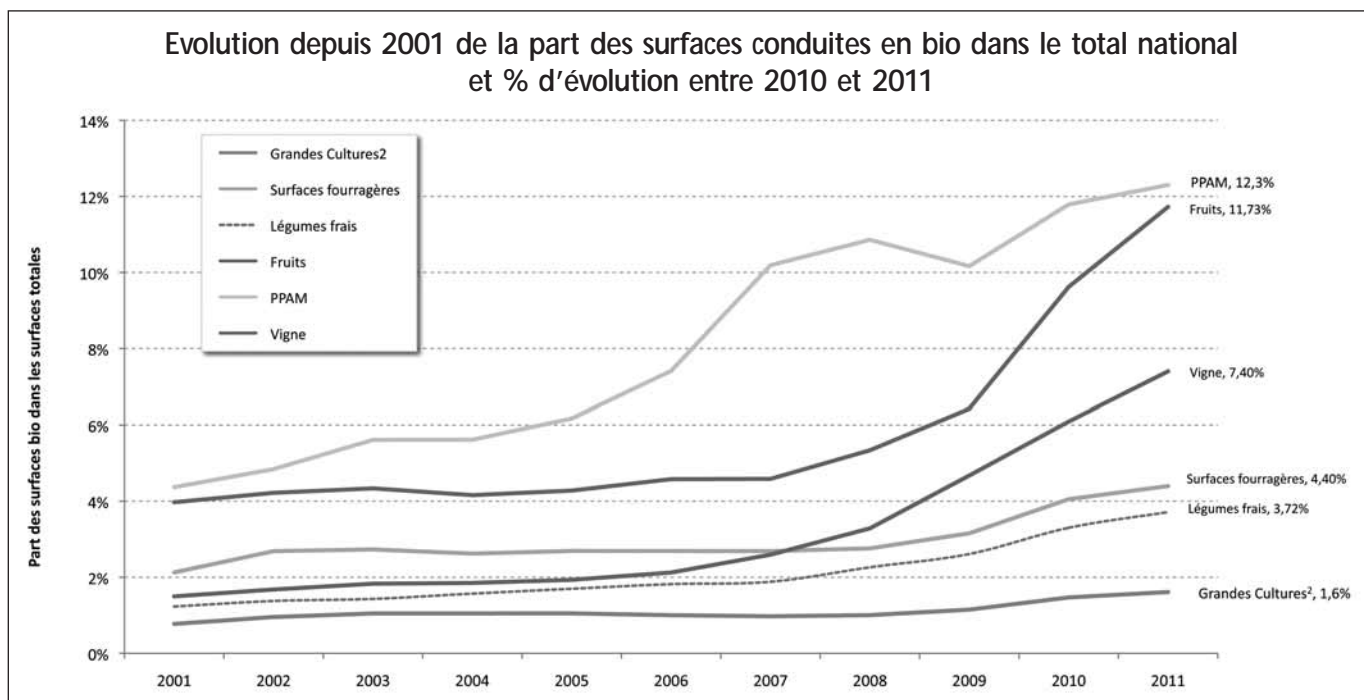
Le marché alimentaire de la filière représente désormais un total de près de 4 milliards d'euros, soit 2,4% du marché alimentaire totale. Selon l'agence, la consommation à domicile des ménages s'est élevée à 3,75 mil-

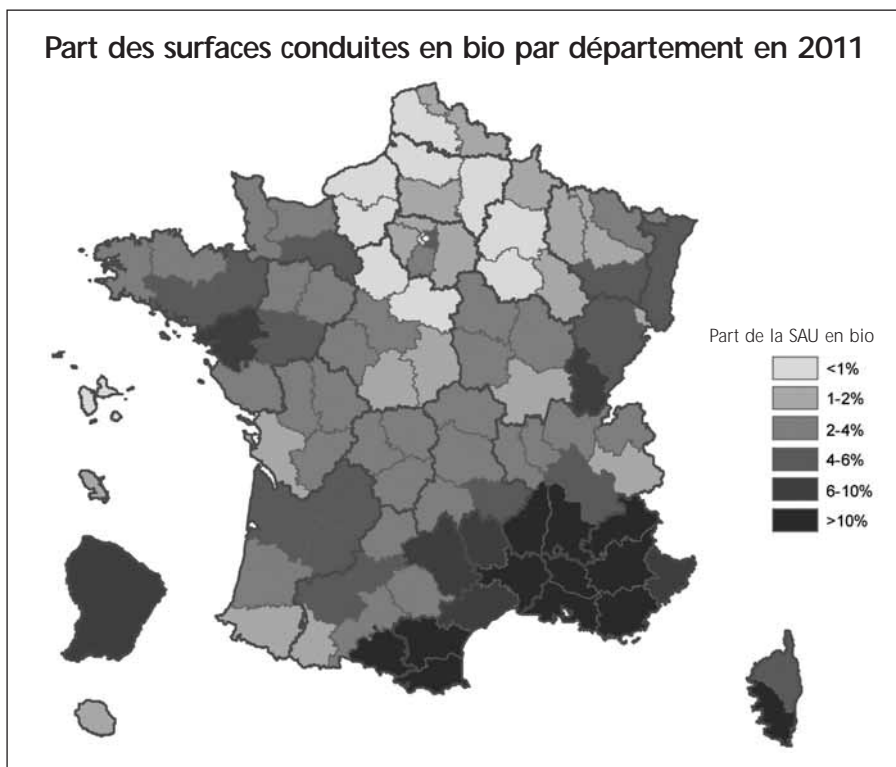
liards d'euros en 2011 (soit près du double par rapport à 2007).

Certains secteurs s'illustrent : la part de marché du lait et des œufs bio a dépassé les 10%, et atteint près de 6% pour les fruits et légumes frais les plus consommés. Autre point encourageant, selon Elisabeth Mercier : les approvisionnements en France gagnent du terrain en particulier dans le secteur du lait avec une hausse de 9 points de 2010 à 2011. Parallèlement, les importations sont en baisse, malgré les « incontournables » qui se maintiennent, comme les produits exotiques.

La vente directe séduit de plus en plus

Par ailleurs, si la consommation a lieu majoritairement dans les grandes surfaces, la tendance du local émerge progressivement : « un producteur bio sur deux pratique la vente directe au consommateur, note la directrice de l'agence, au moins pour une petite partie de sa production à la ferme ou sur les marchés ». Enfin, 158 millions d'euros de produits bio ont été achetés en restauration collective (établissements publics ou privés, hôpitaux, cantines scolaires...), une progression aussi notable en 2011 de +21%. Les aliments bio n'ont toutefois représenté que 2,1% du total des achats alimentaires dans





En 2011, trois régions passent la barre de 6% de la SAU en bio : Paca, Languedoc-Roussillon et Corse.

ces établissements. La barre symbolique des 20 % de produits en restauration collective fixée pour 2012 n'est donc non seulement pas atteinte, mais également hors de portée. En clair, la filière progresse pratiquement sur tous les plans – mais, encore une fois, d'un pas très lent qui ne lui permet pas d'at-

teindre ses objectifs. À moins qu'il ne s'agisse, contrairement aux idées reçues, de la marche certaine d'un sujet hors mode. Ou d'une ambition nationale bien trop élevée au regard des moyens engagés.

ROSANNE ARIES

Pour la Fnab les moyens sont insuffisants

Pour la Fédération nationale d'agriculture biologique si la bio ne décolle pas, c'est parce que les moyens ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées. Une position rappelée alors que le premier plan Barnier de développement de la bio atteint son terme : il était prévu pour 2008-2012.

« **D**ifficile d'imaginer atteindre 20 % des surfaces en agriculture bio à horizon 2020 sans y mettre les moyens », rappelait le président de la Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab), Dominique Marion à l'issue de son assemblée générale, les 29 et 30

mai. Un message directement adressé au ministre de l'Agriculture. Alors que le plan Barnier de développement de la bio, prévu pour 2008-2012, touche à sa fin, son avenir est en discussion. Dans une vidéo diffusée lors de l'assemblée générale de la Fnab à laquelle il ne pouvait assister, Stéphane Le Foll s'est dit « attaché à porter un message fort sur

l'agriculture biologique ». Mais « il faut que les choix soient dits ou redits », insiste Dominique Marion. La Fnab, qui devrait rencontrer Stéphane Le Foll avant la fin juin, espère notamment que le gouvernement confortera l'objectif initial des 20% de bio en 2020. Un objectif d'ailleurs reconnu par l'ensemble des représentants syndicaux agricoles qui étaient présents à l'AG de la Fnab : Confédération paysanne, Coordination rurale et FNSEA.

Soutenir la recherche

La Fnab espère aussi que le prochain plan bio donnera les moyens nécessaires, notamment à la recherche, pour atteindre cet objectif, et attribuera à

l'Institut technique de l'agriculture bio un réel statut d'institut. Elle demande en outre un plan bio basé sur une structure interministérielle à cheval sur le ministère de l'Agriculture et de l'Écologie. En toile de fond, la Fnab espère aussi que le ministère s'engagera à faire évoluer l'ensemble des pratiques agricoles. L'avenir du plan bio « *devra se discuter avec l'ensemble des partenaires agricoles* », reconnaît Dominique Marion. Lors du rendez-vous avec Stéphane Le Foll a-t-il en outre signalé, l'aval de la production biologique pourrait également être représenté, le ministère s'étant élargi à l'agroalimentaire.

MAHAUT LAUNAY

Harmoniser les soutiens

Pour un meilleur développement du secteur de l'agriculture biologique en Europe, une meilleure articulation entre les mesures de soutien est nécessaire, estime l'Institut Johann Heinrich von Thünen dans une étude commandée par la Commission européenne.

Une étude sur l'efficacité des politiques publiques en faveur de l'agriculture biologique commandée par la Commission européenne et réalisée par l'Institut Johann Heinrich von Thünen (Allemagne) souligne « l'interdépendance forte » entre les différentes mesures mises en œuvre. Aussi, selon ce rapport qui vient d'être rendu public, les États membres et l'Union européenne doivent bien évaluer tous les aspects de leurs mesures de soutiens pour construire leur stratégie de développement de l'agriculture biologique.

Les auteurs du rapport soulignent que les mesures régionales de soutien et les plans d'action pour l'agriculture biologique sont les deux politiques les plus pertinentes qui ont déjà fortement contribué au développement du secteur biologique, à la fois en ce qui concerne la production et les marchés. Ils révèlent aussi que certaines politiques plus globales peuvent avoir un impact positif ou négatif sur le déve-

veloppement du secteur. Par exemple en Allemagne les incitations à la production de biogaz ont freiné le rythme des conversions à l'agriculture biologique.

L'étude recommande donc aux décideurs de concevoir des « paquets » de mesures cohérentes intégrées dans la politique générale qui sont plus efficaces « que la somme des mesures individuelles ». Pour cela, il est nécessaire d'améliorer le système d'évaluation des politiques publiques afin qu'il prenne en compte la complexité des systèmes de production biologique et donc des soutiens qui les influencent. « En plus des dispositions législatives existantes, ces suggestions pourraient être envisagées dans le cadre du développement rural pour la période 2014-2020 en particulier pour la définition des orientations stratégiques et des règles de mise en œuvre qui doivent encore être précisées pour la mesure spécifique à l'agriculture biologique », suggère l'étude.

ANTONIN GARNIER

Chaque mois, toute l'actualité de la biomasse



-50 €

OFFRE SPÉCIALE D'ABONNEMENT valable jusqu'au 31 décembre 2012

à retourner par fax au +33 (0)1 42 74 28 95 ou par courrier accompagné de votre règlement à :
Agra Valor - Service Abonnements - Francine Cuchetet - 84 bd de Sébastopol 75003 Paris - tél : 33 (0)1 42 74 28 08 - fcuchetet@groupe-abc.com

Je souhaite m'abonner pour un an : **AGRA Valor le mensuel (11 numéros)**

VERSION PAPIER (par courrier)

France métropolitaine : **300⁰⁰ €HT 250⁰⁰ €HT (255²⁵ €TTC)**
 DOM - TOM et Etranger : **320⁰⁰ € 270⁰⁰ €**

VERSION NUMÉRIQUE (par e-mail, version monoposte non transférable)

France métropolitaine : **230⁰⁰ €HT 275⁰⁸ €TTC**
 DOM - TOM et Etranger : **230⁰⁰ €**

Tarifs France métropolitaine : TVA à 2,1% édition papier et 19,6 % édition numérique. Offres valables jusqu'au 31/12/12 et réservées à tout nouvel abonné. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, vous disposerez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant auprès de notre service abonnement. La version numérique est une version monoposte, non transférable, selon conditions générales de vente disponibles sur www.agrapresse.fr.

MES COORDONNEES

Société : Activité :
 Nom : Prénom :
 Fonction :
 Adresse :
 Code Postal : Ville : Pays :
 Tél. : Fax :
 N° TVA : E-mail :

Attention : votre adresse e-mail est obligatoire pour recevoir la version numérique.

MON REGLEMENT (France métropolitaine : en euros TTC)

par chèque ci-joint à l'ordre de ABC
 sur facture
 par virement au compte ABC à Paris
 N° CIC : 30066/10911/00010227101/30
 IBAN : FR76300661091100010227101/30
 SWIFT : CMCIFRPP

Date et signature obligatoires

AA 12



AGRA Valor est édité par Agro-Business Communications (ABC)
 Siège social : 84 bd de Sébastopol - 75003 PARIS - Tél. : 01 42 74 28 00 - Fax : 01 42 74 28 10
 SA au capital de 2 123 104 Euros - Siret 339 790 875 000 68 - Code APE 5813 Z - N° VAT Intracommunautaire : FR 25 339 790 875
www.agrobusiness.fr

Trop tôt pour modifier le règlement bio

La Commission européenne vient de publier un rapport sur la mise en œuvre du règlement bio (adopté en 2007) au sein de l'UE. Il est encore trop tôt pour y apporter des modifications, estime Bruxelles. Un débat va s'ouvrir sur la question avec le Parlement européen et le Conseil concernant la simplification du cadre législatif, la coexistence avec les OGM et l'amélioration du système de contrôle.

Dans un rapport publié le 11 mai sur la mise en application du règlement sur l'agriculture biologique et l'étiquetage des produits bio, la Commission européenne estime qu'il est encore trop tôt pour faire des propositions visant à modifier le règlement « bio » adopté en 2007. Le but est plutôt de fournir « des éléments factuels susceptibles d'orienter un débat constructif » avec le Parlement et le Conseil à la suite duquel Bruxelles pourrait présenter des propositions législatives. Trois questions principales se posent, estime la Commission : la simplification du cadre législatif, la coexistence des cultures génétiquement modifiées avec l'agriculture biologique, et l'amélioration du système de contrôle et du régime d'équivalence dans les échanges de produits biologiques. *« Je souhaite réouvrir le débat inter-institutionnel à toutes les parties intéressées, ce qui nous donnera l'occasion d'explorer de nouvelles manières d'ajuster la politique et le cadre juridique de l'Union européenne sur le biologique. Cela ouvrira aussi la voie afin de continuer à améliorer le développement de l'agriculture et de la production biologiques dans l'UE »*, a commenté le commissaire européen à l'agriculture, Dacian Cioloș.

Harmoniser la législation entre les États membres

Le règlement « bio » prévoyait que deux points soient réexaminés : l'application dans le cadre de la restauration collective et l'interdiction d'utilisation des OGM. Sur le premier – l'opportunité d'étendre le champ d'application du règlement à la restauration collective – « il n'y a actuellement aucun besoin »,

souligne le rapport qui estime qu'il « est préférable d'approfondir les aspects réglementaires et de contrôle des produits agricoles ». L'étiquetage des produits textiles et produits cosmétiques biologiques pourrait éventuellement apporter une protection adéquate des intérêts des consommateurs et des producteurs, précise la Commission.

Pour ce qui est de l'interdiction de l'utilisation des OGM dans la production biologique, elle « est correctement mise en œuvre », selon Bruxelles. Le rapport pointe néanmoins quelques améliorations qui pourraient être apportées : l'utilisation de la déclaration du vendeur doit être réexaminée plus en détail et la disponibilité de certains produits dans leur version non GM reste à surveiller. Et de conclure que « les mesures préventives et les actions harmonisées sont préférables à l'instauration d'un seuil spécifique d'OGM pour les produits biologiques, qui ne semble pas se justifier dans les circonstances actuelles ». Enfin, la Commission considère que le système de contrôle est, dans la plupart des cas, adapté au fonctionnement du marché intérieur mais on note quelques faiblesses dans son application. Le rapport a notamment remarqué une certaine diversité des interprétations de la législation de l'UE qui nécessite d'harmoniser, voire de simplifier, sa mise en œuvre. Les services de la Commission travaillent dans ce sens et prévoient une surveillance plus active des autorités compétentes, à la fois dans les États membres et dans les pays tiers reconnus notamment au moyen de contrôles effectués par l'Office alimentaire et vétérinaire.

ANTONIN GARNIER

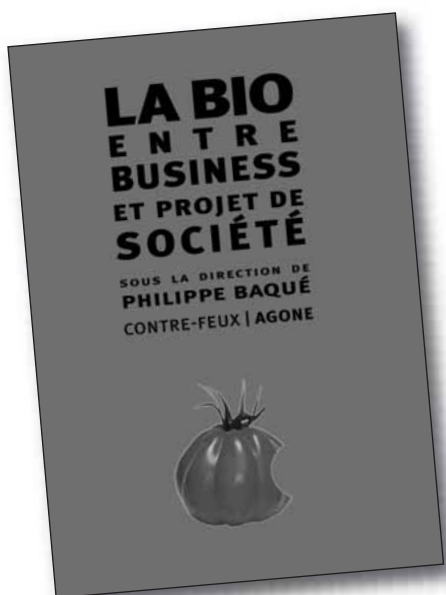
Livres : dernières parutions

Dir. Philippe Baqué

La bio, entre business et projet de société

Cette étude interroge les enjeux de l'agriculture biologique, qui propose une alternative à un modèle de société dominant et destructeur tout en s'inscrivant dans le marché de la grande distribution. Cette enquête menée dans plusieurs pays propose une analyse comparée des pratiques agricoles.

Marseille
Agone Editeur 2012
22 €



Michelle Julien

Plaidoyer pour les cochons

Cet essai s'intéresse à la façon dont la société déconsidère la production porcine et l'exploitation des porcs. L'auteure étudie également les stéréotypes, notamment les expressions animalières... Elle considère enfin l'enjeu politique qui se cache derrière cette industrie.

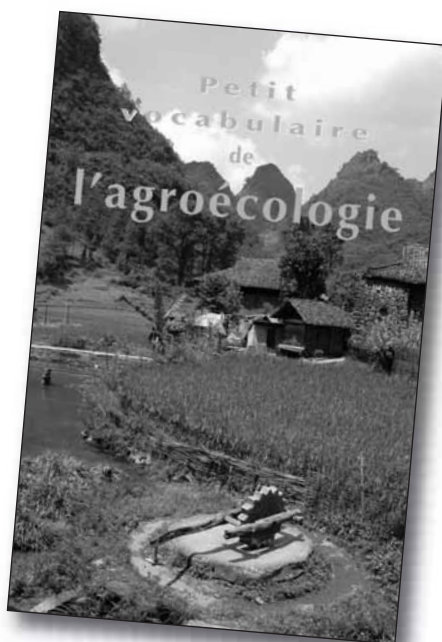
Paris
Editions du Cygne 2012
22 €

Richard Maire, Jean-Marc Quitté

Petit vocabulaire de l'agroécologie

L'agroécologie est une alternative au système de l'agriculture industrielle. Elle repose sur des expériences précises et fait appel aux savoir-faire des paysans comme à la recherche scientifique citoyenne. Elle vise à économiser les ressources en diminuant les pollutions.

Bordeaux
Confluences 2012
9,50 €



Coord. Chantal Aspe

De l'eau agricole à l'eau environnementale : résistance et adaptation aux nouveaux enjeux de partage de l'eau en Méditerranée

S'appuyant sur des recherches historiques, sociologiques, économiques et hydrologiques menées dans les pays du pourtour méditerranéen, ces contributions interrogent les facteurs de changement de statut de l'eau, depuis sa vocation agricole jusqu'à ses usages environnementaux.

Versailles
Quae 2012
38 €

Echec des négociations européennes

Le projet de règlement permettant aux Etats membres d'interdire sur tout ou partie de leur territoire la mise en culture d'OGM autorisés au niveau européen est désormais enterré. Le Danemark, qui assure la présidence de l'Union européenne jusqu'à la fin du mois de juin, n'a pu que constater l'impossibilité de débloquer ce dossier régulièrement ouvert depuis deux ans.

“

Les oppositions sont politiques

”

Ida Auken,
ministre danoise
de l'environnement

« **N**ous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir » pour faire aboutir les négociations sur les conditions d'autorisation de mise en culture des OGM en Europe « mais nous avons échoué », a déploré la ministre danoise de l'environnement Ida Auken à l'issue du Conseil des ministres de l'environnement le 11 juin à Luxembourg.

Le Danemark, qui assure la présidence tournante de l'UE jusqu'à la fin juin, tentait une dernière fois de débloquer le processus d'autorisation de mise en culture d'OGM en Europe qui vise à laisser aux Etats membres la liberté d'interdire la culture des OGM ayant obtenu le feu vert de Bruxelles sur tout ou partie de leur territoire en invoquant des raisons autre qu'environnementales et sanitaires ou en négociant directement un accord avec les entreprises de biotechnologie. Mais face à l'opposition de la France, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et de la Belgique qui constituent une solide minorité de blocage, le Danemark a renoncé à présenter son texte de compromis qui avait

déjà été rejeté en mars dernier. L'échec était prévisible. La ministre française de l'Ecologie, Nicole Bricq, affirmait, dans une interview au journal Le Monde du 4 juin, avoir obtenu « la garantie que son homologue britannique s'opposerait, tout comme l'Allemagne, à la proposition de directive du Danemark qui permettrait aux sociétés fabriquant des OGM de demander des autorisations de mise sur le marché pays par pays ».

Pas à l'ordre du jour de la prochaine présidence

« Notre texte était le meilleur compromis imaginable pour convaincre le plus de pays possibles, analyse Ida Auken. Ce ne sont pas quelques amendements qui vont permettre de faire bouger les lignes. Les oppositions sont politiques ». Chypre qui prendra la présidence de l'UE à partir le 1^{er} juillet n'a pas prévu de remettre le sujet sur la table. Deux ans après avoir été proposée par Bruxelles, cette proposition semble donc enterrée.

ANTONIN GARNIER

Soja/OGM : toujours pas de majorité au Comité d'appel

Réunis en comité d'appel, les Etats membres ne sont pas parvenus, le 13 juin, à dégager une majorité pour ou contre la proposition de la Commission européenne d'autoriser la commercialisation (mais pas la mise en culture) du soja génétiquement modifié de Monsanto MON87701xMON89788 destiné à la consommation humaine et animale. L'Efsa avait donné son feu vert en février à la commercialisation de cette variété à la fois résistance aux insectes et tolérante aux herbicides. Les experts nationaux du Comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale n'étaient pas non plus parvenus à se prononcer. Faute de majorité au sein du comité d'appel, il revient donc à la Commission de prendre la décision finale. Bruxelles devrait autoriser la commercialisation de cette nouvelle variété qui entrerait alors sur le marché européen en 2013.

OGM : Bruxelles ne veut plus de la tolérance zéro

La Commission européenne prévoit de mettre fin à la politique de tolérance zéro vis-à-vis des OGM non encore autorisés à la commercialisation en Europe dans les importations d'alimentation humaine. Un règlement sera prochainement soumis aux experts européens pour une entrée en application fin 2012.

L'objectif est d'éviter que des cargaisons entières de maïs ou de soja soient bloquées à l'entrée de l'UE à cause de la présence de traces de variétés OGM encore non autorisées en Europe. Voilà pourquoi la Commission européenne présentera d'ici la fin de l'été – pour une adoption prévue avant la fin de l'année – devant la comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale (SCFCAH) un projet de règlement visant à admettre une faible présence d'OGM non encore autorisés par l'UE dans les importations de produits destinés à l'alimentation humaine. L'an dernier, un règlement similaire a été adopté pour les importations destinées à l'alimentation animale.

0,1 % et quatre conditions

Déjà, les discussions avaient été difficiles. Elles devraient aussi l'être pour l'alimentation humaine. En Allemagne, la ministre de l'agriculture et de la protection des consommateurs, Ilse Aigner, s'est exprimée contre cette initiative esti-

mant que cela risquait de porter atteinte au droit des consommateurs d'acheter une alimentation sans OGM et réduirait la transparence des labels.

Le nouveau règlement concernant l'alimentation humaine proposé par Bruxelles sera similaire à celui pour l'alimentation animale. Il devrait prévoir un seuil de tolérance de 0,1 % pour les traces d'OGM non autorisés par l'Union dans les importations de protéines végétales (soja, maïs) destinées à l'alimentation humaine à quatre conditions : qu'une méthode de détection et de traçabilité soit validée par le Centre commun de recherche (CCR); qu'une demande d'homologation commerciale de la plante génétiquement modifiée en question soit en cours de traitement au sein de l'Union depuis au moins trois mois; qu'il soit déjà autorisé dans un pays tiers; et que l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) n'ait identifié aucun risque pour la santé et l'environnement dans la mesure où l'OGM est présent à moins de 0,1 %.

ANTONIN GARNIER

“ La ministre allemande de l'Agriculture s'est prononcée contre cette initiative ”



port autonome de Dunkerque

Tolérer 0,1% d'OGM non autorisé en Europe dans les cargaisons d'aliments destinés aux humains, voilà ce que propose Bruxelles.

Stéphane Le Foll dit non au Cruiser OSR sur le colza

Stéphane Le Foll a annoncé le 1^{er} juin vouloir retirer l'autorisation de mise sur le marché du Cruiser OSR utilisé pour les semences de colza, après la publication d'un avis de l'Anses, qui confirme un impact néfaste de l'insecticide sur les abeilles.

A la suite du rapport de l'Agence sanitaire pour l'alimentation et l'environnement (Anses) publié le 1^{er} juin, le ministre de l'Agriculture a annoncé son intention d'interdire la mise sur le marché du Cruiser OSR, s'appliquant (uniquement) au colza. Une intention qu'il confirmera ou non à l'issue d'une période contradictoire de quinze jours, ouverte le 1^{er} juin, au cours de laquelle le concepteur et fabricant de l'insecticide mis à l'index, à savoir le groupe suisse Syngenta, devra contredire les arguments de l'Anses, donc devra démontrer que la substance incriminée ne nuit pas aux abeilles butineuses.

L'Anses a en effet mis en évidence que les abeilles qui consomment une dose sub-létale du nectar contenant la molécule thiamétoxam, utilisée en traitement de semence pour le colza (commercialisé sous le nom de Cruiser OSR), sont plus nombreuses que celles non exposées à ne pas retrouver le chemin de leur ruche. Une conclusion qui « apporte des éléments nouveaux et montre clairement l'effet néfaste de ce produit sur la mortalité des abeilles et je veux tenir compte de ce qui a été dit », a argumenté le ministre.

L'Agence avait été saisie, fin mars par Bruno Le Maire, après la publication

dans la revue Science d'une étude française attestant d'effets nuisibles du thiamétoxam sur les abeilles.

Stéphane Le Foll entend par ailleurs porter l'étendard anti-Cruiser OSR jusqu'à Bruxelles. L'Autorité européenne pour la sécurité alimentaire (l'Efsa) a ainsi été sollicitée pour vérifier les effets du thiamétoxam sur les abeilles. En attendant ses conclusions, le ministre a dit vouloir saisir la Commission afin qu'elle réexamine « les conditions d'approbation de la substance active pour le traitement des semences de colza ». Pour autant, Stéphane Le Foll a souligné que si le retrait de l'autorisation est confirmé, les agriculteurs seront « aidés très vite à trouver d'autres substituts ».

Une décision infondée, selon Syngenta

Pour la firme, cette décision est infondée. « Nous entendons bien défendre notre produit jusqu'au bout » ainsi que ses autorisations de mise sur le marché, a confié Syngenta. Car selon elle, le ministre « utilise comme prétexte une seule expérience non validée et très éloignée de la pratique agricole ». La dose utilisée dans l'expérience menée par l'Inra est en effet très largement supérieure à celle mesurée en pratique, a confirmé l'Anses.

ROSANNE ARIES

“

Je veux tenir compte de ce qui a été dit par l'Anses

”

Stéphane Le Foll

L'environnement dans l'agriculture avec Stéphane Le Foll

Le ministère de l'Agriculture de Stéphane Le Foll sera-t-il plus vert qu'avant ? Sa première annonce, vouloir interdire le Cruiser OSR sur colza pour protéger les abeilles, semble en prendre la voie. Mais le ministre s'en défend et affirme qu'il travaillera surtout en collaboration avec tous les autres ministères, dont celui de l'Ecologie. Des politiques européennes à l'échelon national, ce sont les agriculteurs qui seront les moteurs du verdissement, répète-t-il. Le prochain grand rendez-vous « environnement » du ministre aura peut-être lieu à l'occasion de la conférence environnementale promise par François Hollande et annoncée pour juillet par Nicole Bricq, ministre de l'Ecologie.

En bref

■ Biocarburant et foncier : vigilance dans le Sud Est asiatique

La conversion de 1 à 2 millions d'hectares de forêts tropicales et de petites parcelles agricoles vers des cultures d'exportation et des plantations destinées à la production d'agro-carburant dans la région de Merua, en Indonésie pourrait affecter la sécurité alimentaire de 50 000 personnes, alertent deux experts de l'Onu, Olivier de Schutter et James Anaya. Le rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation et son homologue chargé des droits des peuples autochtones, recommandent donc aux gouvernements de l'Asie du sud-Est « d'aligner – en urgence – leurs politiques en matière de biocarburants et d'investissements avec la nécessité de respecter les droits des utilisateurs des terres ».

■ Syngenta paie 105 M\$ pour compenser le coût d'épuration des eaux

Le numéro un mondial de l'agrochimie, le groupe suisse Syngenta, a annoncé le 25 mai qu'il allait payer 105 millions de dollars (83 millions d'euros) pour régler un différend lié à l'utilisation de l'atrazine – un herbicide principalement utilisé pour la culture du maïs – aux États-Unis. De nombreuses municipalités américaines des États de l'Illinois, du Missouri, du Kansas, de l'Indiana, de l'Ohio et de l'Iowa avaient porté plainte en 2010 contre Syngenta pour que l'entreprise paie les coûts d'épuration des eaux contaminées dont elles avaient dû s'acquitter. Grâce à cet accord, Syngenta pourra continuer à commercialiser l'atrazine, interdite dans l'Union européenne depuis 2004 pour son impact sur la qualité des eaux.

■ Porcs bretons : un partenariat avec EDF pour économiser l'énergie

Encourager les économies d'énergie dans les élevages de porcs bretons : tel est l'objet du partenariat entre l'Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne (UGPVB) et EDF, présenté le 4 juin. Il s'inscrit dans le programme Energie Bretagne innovation d'EDF, et cible 3360 élevages. EDF finance ainsi une partie des investissements dans des matériels énergétiquement plus performants. L'aide, cumulable avec celles du plan de performance énergétique, repose sur les certificats d'économies d'énergie, au titre desquels trois installations sont aujourd'hui reconnues en élevage. Une pompe à chaleur permet par exemple de réduire jusqu'à deux tiers la consommation d'énergie, avancent les partenaires, qui rappellent que 80% des 4 200 élevages de porcs bretons chauffent leurs bâtiments à l'électricité.

■ Vers un retour des abattoirs de proximité

Après avoir rationalisé le réseau des abattoirs français en fermant les établissements les plus petits et ne répondant pas aux normes, va-t-on y revenir ? Oui, en partie, car les très grands abattoirs ne répondent pas aux besoins du commerce en circuit court, pratiqué par un nombre croissant d'éleveurs ou de bouchers, expliquait l'Assemblée permanente des chambres d'Agriculture, lors d'une conférence le 6 juin. Selon ses chiffres, un agriculteur sur cinq vend aussi en circuit court. Or, avec les bouchers, et souvent la chambre d'agriculture du département, un projet de création d'abattoir de petite capacité (1 000 – 2 000 tonnes) peut être mis sur pied. Plusieurs exemples réussis à témoigner. Dans bon nombre d'endroits, les éleveurs n'ont pas d'intérêt à s'adresser à un des grands abattoirs de région. Eloignés parfois de

100 ou 200 kms, ils sont d'autre part mal adaptés à la traçabilité de petits apports.

■ La Confédération paysanne demande un moratoire sur la HVE

La Confédération paysanne a demandé à ce que le système de certification environnementale et de mention « Haute Valeur environnementale » (HVE) soit suspendu, lors de la Commission nationale sur le sujet qui s'est tenue le 14 juin. Le syndicat lui reproche d'être « davantage conçu comme un outil de communication envers le grand public que comme une démarche d'amélioration des pratiques agricoles » et interpellera le ministre de l'Agriculture dans les prochains jours.

■ Méthanisation : privilégier les installations d'agriculteurs

Pour la Coordination rurale (CR), il faut privilégier les projets individuels de méthanisation, « pour que la richesse produite aille à l'agriculteur et non pas aux industriels », a-t-elle expliqué le 8 juin. La CR déplore que cette opportunité « échappe trop souvent aux agriculteurs, considérés comme sous-traitants alors que leur rôle est central » et qu'elle apporte un complément de revenu aux exploitations d'élevage. Consciente de la moindre rentabilité apparente des méthaniseurs individuels, la CR souhaite que les producteurs puissent se regrouper.

Le danger de l'exposition à des pesticides confirmé

Une étude menée par l'Inserm sur une population de salariés viticoles girondins exposés aux fongicides met en évidence des altérations des performances neurologiques. La dégradation est plus marquée chez les femmes.

“

Phytoner va aussi observer la possible évolution vers l'apparition de maladies de type Parkinson ou Alzheimer

”

La cohorte Phytoner fait à nouveau parler d'elle. Lancée en 1996, l'étude qui suit environ un millier de salariés permanents du secteur viticole, dans le département de la Gironde, a livré de nouveaux résultats. Présentés le 30 mai par Isabelle Baldi, chercheuse à l'Inserm (Université de Bordeaux), lors d'un colloque organisé par l'Anses, à Paris, les travaux confirment « les altérations des performances aux tests neurocomportementaux, observées une première fois en 2001, chez les sujets professionnellement exposés aux pesticides par rapport aux sujets non exposés. L'ensemble des tests montre des performances diminuées. Et ces atteintes touchent les fonctions les plus fines de la cognition, celles permettant l'intégration de l'information comme l'attention, la conceptualisation et l'attention contrôlée. Ce qui nous alerte est que ces fonctions sont précisément celles qui sont détériorées dans des maladies comme celle d'Alzheimer », a décrit Isabelle Baldi. L'autre principal résultat de l'étude est que le risque de baisse importante des performances en présence d'une exposition aux pesticides apparaît plus marqué chez les femmes, ainsi que les personnes ayant un niveau d'études secondaires et celles avec une faible consommation d'alcool.

Soupçon de lien avec Parkinson et Alzheimer

« C'est troublant car il s'agit de sujets qui a priori avaient des scores moins bas en termes de performance au début de l'étude. Ces résultats suggèrent qu'une exposition prolongée aux pesticides peut réduire les capacités de réserves cognitives ». La chercheuse note par ailleurs

des symptômes évocateurs de la maladie de Parkinson, comme les tremblements, la rigidité ou la lenteur. « Nous poursuivons actuellement nos efforts de recueil afin d'observer la possible évolution vers de nouvelles dégradations cognitives, voire vers l'apparition de maladies neurogénératives telles que la maladie d'Alzheimer ou de Parkinson. Or, nous sommes sur des confirmations de suspicion de Parkinson et Alzheimer ». Une relation entre l'exposition aux pesticides et l'existence de troubles dépressifs a également été retrouvée.

« Même protégé, on peut être contaminé »

Une étude de terrain a permis par ailleurs de quantifier les niveaux de contamination selon les tâches effectuées. Contre toute attente, il apparaît que « pour des journées de traitement et des journées "de ré-entrée" dans les vignes (où les gens reviennent dans les vignes après traitement et se trouvent au contact des végétaux traités), on est à peu près sur les mêmes niveaux. Et sur des journées de vendange, nous sommes évidemment dans des niveaux beaucoup plus bas, mais néanmoins non nuls », a observé Isabelle Baldi. D'autres facteurs sont à considérer : le niveau d'étude du salarié, le nombre de fois où il va procéder à la préparation de sa bouillie, le type de tracteurs qu'il utilise, le type de pulvérisateur, les caractéristiques de la vigne comme l'espacement entre les rangs ou encore le port de gant pendant la préparation. Or, dans ce dernier cas, l'étude a pu constater qu'il ne s'agissait que d'un facteur secondaire : « même protégé, on peut être contaminé », a insisté Isabelle Baldi. Le port d'équipement de protection individuelle n'apporterait pas la sécu-

rité totale souvent plaidée. « Même chez des personnes protégées, nous avons retrouvé de la contamination cutanée ». Cependant, même s'il est « important d'aller au-delà de cette protection individuelle qui est peut-être faussement sécurisante », ça n'est pas non plus un facteur « à balayer », a tempéré la spécialiste : « Cela (l'absence de protection) reste une petite partie de l'explication de la contamination ». Or, l'enquête montre aussi qu'un nombre important de salariés agricoles ne portent aucun équipement, quelle que soit la tâche effectuée. La poursuite du suivi de la cohorte Phytoneer devrait faire l'objet d'une nouvelle publication en 2013.

ROSANNE ARIES

Cette étude montre que même protégé par un équipement de protection individuelle et des gants, celui qui prépare le mélange peut être contaminé.



© Thierry Guillemot / Agriculteur normand

Perturbateurs endocriniens en ligne de mire

Dans un rapport sur les perturbateurs endocriniens, l'Agence européenne pour l'environnement estime que les preuves sont suffisantes pour que le principe de précaution soit appliqué à ces produits (phytosanitaires notamment) en attendant que des études plus poussées soient menées.

L'Agence européenne pour l'environnement (EEA) confirme dans un rapport publié le 10 mai que les perturbateurs endocriniens pourraient être à l'origine d'une augmentation significative des cas de cancers, de diabète d'obésité, de baisse de la fécondité et de problèmes de développement neurologique chez les humains et les animaux. Ces molécules qui peuvent être des pesticides, des produits chimiques ou encore des cosmétiques ont des effets sur le système endocrinien, notamment des enfants qui peuvent avoir des conséquences sur leur santé des années plus tard.

Mesure difficile des effets sur l'humain

Le rapport montre qu'il existe des preuves solides des effets dommageables de perturbateurs endocriniens sur certaines espèces animales et dans des études de laboratoire.

Par contre, les effets des perturbateurs endocriniens sur les êtres humains sont plus difficiles à démontrer, en raison de la longueur des études, de leur coût et les difficultés méthodologiques. D'autant qu'il semble que des « effets cocktail » existent.

« La recherche scientifique recueillie au cours des dernières décennies nous montre que la perturbation endocrinienne est un réel problème, avec des effets graves sur la faune, et peut-être sur les humains », résume la directrice de l'EEA, Jacqueline McGlade. La poursuite des recherches dans le domaine, notamment sur la santé humaine, constitue la principale recommandation du rapport. En attendant, Jacqueline McGlade estime qu'il « serait prudent d'appliquer le principe de précaution pour la plupart de ces produits chimiques jusqu'à ce que leurs effets soient mieux compris ».

ANTONIN GARNIER

L'Efsa veut revoir l'évaluation des pesticides

Les procédures préalables à l'autorisation de mise sur le marché de produits phytosanitaires pour évaluer leur impact sur les abeilles sont insuffisantes, estime l'autorité européenne de sécurité sanitaire dans un avis publié le 23 mai.

“

La Commission Européenne avait annoncé que les conclusions de l'Efsa pourraient amener à modifier si nécessaire les tests d'évaluations pour autorisation de mise sur le marché

”

L'Agence européenne de sécurité des aliments (Efsa) a publié le 23 mai une étude – commandée par la Commission européenne – sur l'évaluation du risque lié à l'utilisation des produits phytosanitaires pour la santé des abeilles. Les experts de l'Efsa montrent que les tests effectués dans le cadre des autorisations de mise sur le marché sont insuffisants pour mesurer la toxicité d'une molécule pour les abeilles, notamment en ce qui concerne les tests en conditions semi naturelles et en plein champ. « Plusieurs voies d'exposition de pesticides ne sont pas évaluées dans des conditions de laboratoire, telles que les expositions intermittentes et prolongées des abeilles adultes, l'exposition par inhalation et l'exposition des larves. De même, les effets de doses sub-létales (ne causant pas la mort des butineuses mais pouvant les affaiblir ou les désorienter, NDLR) de pesticides ne sont

pas entièrement couverts par les tests classiques », constate l'Efsa. Les recommandations pour les tests en plein champ présentent également des manques importants comme « la petite taille des colonies, la distance très faible entre les ruches et les champs traités ou encore la très faible surface traitée de l'essai ». Enfin, dans son étude, l'Efsa propose que les effets cumulatifs des différents composants d'un produit phytosanitaire soient étudiés plutôt que – comme c'est le cas aujourd'hui – seule la molécule active soit testée.

Lors du Conseil agricole du 26 avril, le commissaire européen à la santé et aux consommateurs, John Dalli, avait annoncé qu'au regard des résultats rendus par l'Efsa sur l'évaluation des pesticides « des actions seraient prises si nécessaire ». Les tests préalables à la mise sur le marché des produits phytosanitaires pourraient donc être amenés à évoluer prochainement.

ANTONIN GARNIER

Il faudrait aussi étudier l'effet sur les abeilles des différents composants des produits phytosanitaires vendus plutôt que d'évaluer uniquement l'effet de la matière active sur les abeilles, recommande l'Efsa.



©Christian Gloria/Reusser

Vivescia veut concilier agriculture et apiculture

Caractériser l'effet des pollinisateurs, en particulier des abeilles, dans la productivité des cultures : telle est l'objet d'une expérimentation menée par la coopérative Vivescia. Un dispositif gagnant-gagnant qui vise aussi à améliorer la productivité des ruchers grâce aux pollens de colza complétés par les jachères apicoles.

« **N**ous allons caractériser l'aire de butinage des abeilles, vérifier qu'on retrouve des pollens de colza dans les ruches, et tenter de montrer les gains en productivité d'un colza fréquenté par les abeilles », a expliqué Jean-Paul Heyrman, président du syndicat apicole de l'Aube. Il s'exprimait le 22 mai, lors de la Journée mondiale de la biodiversité, à l'occasion d'une visite de l'expérimentation menée par Vivescia (ex-Nouricia), par l'agrichimiste BASF et le syndicat apicole de l'Aube, depuis cette année dans le département.

Quand agriculture et apiculture se complètent

« Cette expérimentation souhaite montrer comment les jachères apicoles constituent une réserve d'aliment pour les abeilles et permettent, après la floraison du colza, d'éviter les disettes en leur offrant des réserves de pollen », a indiqué Jean-Paul Heyrman. Un bol alimentaire diversifié a aussi pour effet de renforcer la tolérance des abeilles à certains parasites comme le varroa. De plus, « les potentiels de rendement en colza stagnant, l'intérêt des leviers pour améliorer la productivité, sans faire fi de l'environnement, est capital », a-t-il insisté. Côté agriculture, pour améliorer les rendements du colza « de façon significative, on estime avoir besoin de deux à trois ruches par hectare ». Pour Vivescia, on peut déjà imaginer des conseils sur les rotations pour que les parcelles soient plus attractives pour ces pollinisateurs. Ainsi, depuis trois ans, les adhérents de Vivescia travaillent sur les jachères apicoles dans

l'idée d'observer leur intérêt pour les agro systèmes. Les premiers résultats sont attendus après la récolte 2012. Dans l'Aube, les jachères apicoles pérennes occupent 80 à 85 ha, et « lorsque l'on sait qu'une transformation de 0,5% des surfaces en jachères apicoles dans un rayon de 3km autour d'un rucher permet d'apporter les deux tiers des besoins alimentaires des abeilles, on se rend compte l'importance de ces dispositifs », a souligné Pierre Testu, représentant du réseau biodiversité pour les abeilles.

Des jachères apicoles cohérentes avec la future Pac

« L'idée est de réconcilier les apiculteurs et les agriculteurs en montrant que des gains de productivité sont possibles des deux côtés », a souligné Jean-Paul Heyrman. Une démarche selon lui cohérente avec les mesures agri-environnementales. A l'aube d'une réforme de la Pac qui imposera dès 2013 les 7 % de surfaces d'intérêt écologique aux agriculteurs sur leurs exploitations, les jachères apicoles pourraient constituer une alternative conciliant productivité et environnement.

BASF est aussi partenaire du dispositif pour qu'il y ait une prise de conscience de la baisse d'impact des phytosanitaires sur la mortalité des abeilles et pour continuer à limiter les effets indésirables de ces produits, tout en améliorant l'état sanitaire des colonies d'abeilles grâce à des pratiques agricoles adaptées.

FRANÇOIS GUION

“ Deux à trois ruches par hectare suffiraient à améliorer les rendements du colza de façon significative ”

Vers un verdissement assoupli

Le verdissement de la Pac est au menu des réunions communautaires. Alors que la Commission elle-même a proposé d'assouplir ses propositions initiales, les organisations agricoles ont formulé leurs contre-propositions et le Parlement a élaboré ses amendements à la copie d'origine de la Commission.

Afin de désamorcer le débat sur un verdissement de la Pac à la carte, comme le demandent de nombreux Etats membres, la Commission européenne est venue au Conseil agricole du 15 mai avec un document de compromis. « *Je crois que ceux qui veulent un menu de mesures vont trouver un intérêt à notre proposition. Et pour nous, c'est l'assurance que les mesures de verdissement ne seront pas diluées* », a indiqué le commissaire européen à l'agriculture, Dacian Ciolos. Sur un certain nombre de points, ses propositions semblent concorder avec les positions des organisations et coopératives agricoles de l'UE, sous la bannière Copa-Cogeca, et avec une partie des amendements que devrait proposer, les 18 et 19 juin, le Parlement européen. Cette ouverture du commissaire européen à l'Agriculture a été plutôt bien accueillie par les Etats membres.

accepter la présence du verdissement dans le premier pilier. Pour rappel, la proposition initiale de réforme de la Commission, présentée en octobre dernier, souhaite que 30 % des paiements directs soient octroyés aux agriculteurs qui respecteraient les trois dispositions suivantes : diversification des cultures (avec un minimum de trois cultures représentant au plus 70 % de la surface de l'exploitation et au minimum 5 %), maintien des pâturages permanents et mise en place de surfaces d'intérêt environnemental (jachère murs, haies ou bandes enherbées) sur au moins 7 % des terres d'une exploitation. Les agriculteurs installés en agriculture biologique, considérés comme « verts par définition », auraient directement droit à ces 30%.

Equivalence de facto de plusieurs démarches

La principale innovation proposée par la Commission dans son document de compromis est que d'autres démarches nationales de certification environnementale que le bio puissent être considérées comme « vertes par définition » ou conférer une équivalence pour certaines des mesures de verdissement. Des mesures agro-environnementales (du 2^e pilier) d'un niveau d'exigence égal ou supérieur aux mesures de verdissement pourraient également obtenir cette équivalence. Malgré quelques nuances, cette ouverture correspond au souhait de nombreux Etats membres, ainsi que du Copa-Cogeca et pourrait même être prônée par le Parlement, dans son rapport qui sera présenté les 18 et 19 juin.

La Commission a également mis sur la table des ajustements sur la question des prairies permanentes. Elle propose

“

Le texte de compromis de la Commission est l'assurance que les mesures de verdissement ne seront pas diluées

Dacian Ciolos

”

Pas de verdissement à la carte

En préalable, Dacian Ciolos a posé « *trois conditions qui sont indispensables : que les mesures de verdissement soient au sein du premier pilier ; que leur application soit homogène entre tous les agriculteurs au sein de l'Union européenne et que ces mesures s'appliquent sur l'ensemble des terres éligibles aux aides directes* ». Et, contrairement à la demande de nombreux Etats et des organisations agricoles, Dacian Ciolos a balayé l'idée d'un éventail de mesures de verdissement : « *c'est du green washing* » qui risque d'isoler certaines zones pour créer des réserves tandis que d'autres pourraient faire ce qu'elles veulent.

Tous les pays, ainsi que les représentants syndicaux semblent désormais



Les surfaces d'intérêt écologique restent un sujet de discussion épineux.

tout d'abord une modification de leur définition portant à 8 ans la durée de la rotation en deçà de laquelle la définition des prairies permanentes ne s'applique pas. L'objectif est d'éviter que des agriculteurs retournent leurs prairies uniquement pour satisfaire aux critères de Bruxelles. Autre évolution : Bruxelles pourrait étendre leur définition à des surfaces où les herbacées ne seraient pas majoritaires : des parcelles couvertes d'arbres, de bruyère ou d'arbustes utilisées à des fins de pâturage de manière traditionnelle pourraient donc entrer dans le dispositif. Les modalités de calcul des surfaces éligibles restent toutefois sujets de discussion.

Surfaces d'intérêt écologique

Une question reste chaude : celle des surfaces d'intérêt écologique, qui devraient, selon la proposition initiale de la Commission, couvrir 7% de la surface des exploitations. « C'est trop, tout le monde est d'accord », résume la ministre belge de l'agriculture, Sabine Laruelle. Pour apporter de la flexibilité, la Belgique et les Pays-Bas ont présenté, une proposition pour que des groupes d'agriculteurs (coopératives, Cuma...) puissent répondre à cette exigence plutôt que cela se fasse à l'échelle de l'exploitation. Cette démarche a été saluée par la plupart des délégations mais l'Allemagne, la France, l'Espagne et la Finlande ont souligné les difficultés techniques que pose une telle approche : quel contrôle, quelles sanctions... Dacian Ciolos, qui trouve l'idée intéressante, soulève les mêmes questions.

Enfin, sur le dernier volet du verdissement, la diversification des cultures, la Commission fait également évoluer sa position : les exploitations de moins de 10 ha pourraient en être exemptées (contre moins de 3 ha dans la proposition actuelle) ainsi que celles de moins de 50 ha dans lesquelles les pâturages représentent une « part importante de la surface ».

Diversification : à débattre

De plus, pour les agriculteurs qui cultivent plus de trois cultures, la Commission est ouverte pour modifier sa proposition afin de prendre en compte non seulement la troisième culture mais aussi la quatrième et ainsi de suite pour atteindre le minimum requis de 5%.

Des Etats membres (Espagne, Portugal, Suède, Finlande, Irlande) estiment que dans certaines régions – notamment du sud de l'Europe –, il n'est pas possible de cultiver plus de deux cultures. D'autres plaident pour que la mise en place de cette diversification soit plus progressive. C'est le cas de la France (ainsi que de l'Autriche et de l'Italie) qui propose par exemple que le nombre de cultures baisse en fonction de la proportion de prairies permanentes au sein des exploitations.

En plus de ces nombreuses adaptations, le Parlement prépare ses amendements à la proposition initiale de la Commission. Deux jours ne seront pas de trop, les 18 et 19 juin, pour passer en revue tous ces critères.

ANTONIN GARNIER

Record des émissions mondiales de CO₂

Selon le dernier rapport de l'Agence internationale de l'énergie, les émissions mondiales de dioxyde de carbone ont de nouveau augmenté en 2011 pour établir un record. Limiter la hausse des températures mondiales à 2°C est de plus en plus improbable.

“

La baisse de 0,6% des émissions des pays de l'OCDE n'a que partiellement compensé les quantités produites ailleurs

”

Les émissions de CO₂ ont atteint un nouveau record en 2011 selon les estimations de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) publiées le 24 mai. Avec 31,6 gigatonnes (Gt) de CO₂ rejetées dans l'atmosphère, les émissions ont augmenté de 3,2 % l'an dernier. Pour que la hausse des températures mondiales soit limitée à 2°C, le pic des émissions mondiales ne doit pas dépasser 32,6 Gt (soit une Gt de plus que le niveau de 2011). « Ces nouvelles données montrent que la porte menant à une augmentation maximale des températures de 2°C est en train de se refermer », s'inquiète l'AIE dans son rapport.

En 2011, une augmentation des émissions de CO₂ de 6,1 % a été enregistrée dans les pays en dehors de l'OCDE. Cette hausse n'a été que partiellement compensée par une réduction de 0,6 % des émissions au sein des pays de l'OCDE. C'est la Chine qui a le plus contribué à l'augmentation globale, avec des émissions en hausse de 720 millions de tonnes (+9,3 %), principalement dues à la consommation de charbon. Mais la Chine fait des efforts,

souligne l'AIE : l'intensité carbone du pays – c'est-à-dire le rapport entre émissions et PIB – a baissé de 15 % entre 2005 et 2011 grâce à des investissements dans les énergies renouvelables. Les émissions de l'Inde ont pour leur part progressé de 8,7 % dépassant désormais la Russie, ce qui en fait le quatrième émetteur mondial (derrière la Chine, les Etats-Unis et l'Union européenne). « Malgré ces augmentations, les émissions de CO₂ par habitant en Chine et en Inde ne représentent que, respectivement, 63 % et 15 % de la moyenne de l'OCDE », précise l'Agence dans son rapport. Les émissions aux Etats-Unis ont diminué de 1,7 % (-7,7 % depuis 2006) et celles au sein de l'UE de 1,9 %. Le Japon a, lui, vu ses émissions augmenter du fait de l'utilisation accrue de carburants fossiles pour la production d'énergie suite à la catastrophe nucléaire de Fukushima.

ANTONIN GARNIER

Le FMI propose une fiscalité plus écologique

La directrice générale du Fonds monétaire international (FMI) Christine Lagarde a plaidé le 12 juin pour une fiscalité plus pénalisante pour les pollueurs. Cela signifie par exemple « utiliser la politique budgétaire pour faire en sorte que le mal que nous faisons se reflète dans les prix que nous payons, a-t-elle précisé. Je pense à des taxes environnementales ou à des systèmes d'échange des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre desquels les Etats émettent, et de préférence vendent, des droits à polluer ». Et de conclure : « c'est la voie la meilleure et la plus globale pour réduire les dégâts pour l'environnement. Cela modifie les prix relatifs et donne une incitation puissante au changement. Cela peut aussi galvaniser le développement des énergies propres », a considéré Mme Lagarde. Une piste aussi pour répondre aux problèmes de budget des Etats.

Vers des normes mondiales de bien-être

Lors de son assemblée générale, du 20 au 25 mai à Paris, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a adopté à la quasi-unanimité des normes internationales de bien-être animal pour le système de production de bovins à viande.

« **C**e matin, nous avons adopté à la quasi-unanimité les normes internationales pour la production de bovins à viande », a déclaré Bernard Vallat, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), à l'occasion de sa 80e assemblée générale qui se tenait à Paris le 23 mai. Au terme de la matinée de travail du 23 mai, un seul pays s'est opposé à l'adoption de ces normes de bien-être animal dans leur forme définitive. La majorité aux deux tiers suffisait. Les normes ont été officiellement adoptées le 25 mai. Des règles pourtant difficiles à faire accepter au regard de la diversité des modes de production de viande bovine dans le monde. Entre élevage intensif et élevage extensif, les différences sont grandes, et tout particulièrement en termes de bien-être animal. Ainsi, les experts de l'OIE ont été distingués les systèmes intensifs, les systèmes extensifs et les systèmes semi-intensifs. Les normes proprement dites sont fondées sur des indicateurs mesurables. À titre d'exemple, on peut citer l'accélération du rythme respiratoire, les comportements stéréotypés, le taux de morbidité, la déshydratation, le gain pondéral ou encore le pourcentage de chute. Dans le cadre de sa nouvelle stratégie européenne pour le bien-être animal pour la période 2012-2015, l'Union européenne souhaite également créer des indicateurs « objectifs » du bien-être des animaux.

tation, le gain pondéral ou encore le pourcentage de chute. Dans le cadre de sa nouvelle stratégie européenne pour le bien-être animal pour la période 2012-2015, l'Union européenne souhaite également créer des indicateurs « objectifs » du bien-être des animaux.

Un engagement volontaire

Si les membres de l'OIE s'engagent à en respecter les normes, ils n'y sont, a priori, pas contraints. Néanmoins, Bernard Vallat rappelle que les normes de santé animale de l'OIE sont prises en compte par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour réglementer les échanges internationaux, et donc obligatoires. Au contraire, les normes de bien-être ne sont pas reconnues par l'OMC et ne peuvent donc pas faire l'objet de contentieux à l'OMC. Par ailleurs, Bernard Vallat rappelle que des discussions sur des normes internationales de bien-être animal avaient échoué dans la filière volaille en 2011. Difficile de mettre d'accord les 178 pays membres de l'OIE donc, mais pas impossible.

ANTONIN GARNIER ET
CLIO RANDIMBIVOLONA

“ Trois systèmes d'élevage sont distingués : intensif, extensif et semi-intensif ”

Unigrains et Sofiprotéol se portent caution pour la mise aux normes des élevages porcins

Les éleveurs de porcs pourraient désormais avoir trois « garants ». Car en plus du groupement de producteurs, Unigrains et Sofiprotéol pourraient bientôt devenir porteurs de cautions directes complémentaires, a expliqué Jean-Michel Serres, lors de l'assemblée générale de la Fédération nationale porcine (FNP) à Saint-Lô le 1^{er} juin. Un cautionnement supplémentaire destiné à rassurer les banques, de plus en plus frileuse lorsqu'il s'agit d'accorder des prêts aux éleveurs de porcs, selon la FNP. Le dispositif devrait être opérationnel fin juin 2012, il sera ciblé sur la mise aux normes des bâtiments de truies gestantes et ouvert pour les deux ans à venir. L'élevage porcine est une des filières les plus endettées de la branche agricole alors que les éleveurs doivent tenir l'échéance du 1^{er} janvier 2013 pour cette mise aux normes.

Les sylviculteurs veulent des prix rémunérateurs

Sinistrés par deux tempêtes, les sylviculteurs aquitains devraient voir d'un bon œil la croissance constante de la demande de bois énergie. Mais ils restent très prudents, car ils redoutent que la valeur ajoutée de ce nouveau débouché ne leur passe sous le nez.

“

Les professionnels sont conscients des jalons à poser pour développer sereinement le bois-énergie

”

« **I**l nous revient à nous, producteurs de bois, de veiller à ce qu'on nous donne une juste rémunération pour le bois énergie », a martelé Jacques Bordes, sylviculteur et exploitant forestier en Sud-Gironde. Il appelait ses collègues à la vigilance, pour la signature de contrats avec l'aval, lors d'une table ronde sur le bois énergie, le 6 juin, au salon européen de la sylviculture et de l'exploitation forestière à Mimizan (40), après une rencontre professionnelle organisée la veille sur le même thème. « Sur ce point, la feuille de route pour l'Aquitaine ne me paraît pas encourageante », a-t-il averti. La hausse continue de la demande de bois-énergie, encouragée par les politiques française et européenne, sur fond de prix de l'énergie croissant, a, certes, de quoi réjouir les acteurs de la filière. Mais les professionnels restent prudents.

D'abord, ils sont conscients des jalons à poser pour développer harmonieusement la filière.

Assurer le revenu des producteurs en est un, et il figure dans cette « feuille de route » signée le 14 mai 2012 par l'Union des syndicats de sylviculteurs d'Aquitaine, le Centre régional de la propriété forestière, les Entrepreneurs de travaux forestiers, Alliance forêt bois (union de coopératives) et la Société forestière de la Caisse des dépôts. Le document préconise par exemple un prix de vente moyen, toutes filières confondues, entre 15 à 20 €/t pour le pin maritime. C'est trop peu, pour Jacques Bordes, car la production de bois énergie peut amener à raccourcir les rotations, donc à couper les parcelles plus souvent, ce qui augmente les coûts.

Gérer la commercialisation

Pas si simple. Car sur la rentabilité de ce débouché naissant, des incertitudes persistent. Exemple avec les souches : déracinées par les tempêtes de 1999 et de 2009, elles étaient facilement mobi-

Cerfrance cherche à développer le conseil en méthanisation à la ferme

Les centres de gestion Cerfrance veulent développer le conseil en méthanisation à la ferme. C'est un moyen pour les agriculteurs de « diversifier leur activité pour disposer d'une source de revenu supplémentaire en revendant l'électricité ou le gaz naturel produit à partir du biogaz », développait, mi-mai, Gilbert Montaigne. Il fait partie de l'équipe de cinq experts de Cerfrance qui se sont spécialisés dans le conseil en méthanisation à la ferme. « Il est important d'aider les agriculteurs dans leurs choix en étudiant avec eux toutes les facettes » d'un projet, a commenté Michel Le Bret, président du Centre des Côtes-d'Armor. Par rapport à leurs collègues allemands, les agriculteurs français ont devant eux la promesse d'une hausse d'environ 1,5% par an du prix de rachat de l'électricité générée par méthanisation, tandis qu'Outre-Rhin, il est garanti, mais bloqué sur 15 ans. Autre différence, analyse Cerfrance, la France a privilégié la méthanisation à la ferme, principalement à partir de déchets et non de cultures dédiées. A la clé, des partenariats possibles avec les céréaliers ou les coopératives pour s'approvisionner en déchets méthanogènes. Les Allemands, qui ont misé sur des mélanges contenant souvent moitié de maïs-ensilage, subissent les pressions de la future Pac « écologique » et des critiques d'associations qui dénoncent la monoculture du maïs.



Copeaux de bois destinés à la production d'énergie. L'Aquitaine devrait voir sa consommation de bois-énergie multipliée par trois d'ici à 2015.

lisées et se sont avérées intéressantes pour la valorisation énergétique. Pour les vendre aujourd'hui, il faudrait mobiliser les souches dites vertes (toujours en terre), ce qui a un coût. Lequel ? Jacques Bordes fustige une certaine omerta : « *tant que le marché n'est pas établi, tout est secret, on n'a pas voulu nous dire combien cela coûte* ». Autre piste, privilégier les circuits courts, c'est-à-dire la commercialisation de proximité. Ce point figure dans la feuille de route. « *Il faut que les propriétaires maîtrisent toute la filière jusqu'à l'entrée d'usine* », plaide de son côté Philippe Dassier, sylviculteur et fondateur de l'association syndicale libre des propriétaires sylvicoles du pays de Born. Travaux d'abattage, de débardage... En négociant lui-même son bois, il a le sentiment d'avoir « *découvert la vérité sur les prix* ».

Penser l'indexation

Pour que la valeur ajoutée du bois énergie revienne aussi aux producteurs, les prix doivent être correctement négociés, ont signalé plusieurs intervenants. « *Nous produisons un combustible. Or, l'énergie est un bien rare dont le prix va croître. Nous devons imposer que le prix d'achat du bois soit indexé sur celui de l'énergie* », affirme Bertrand Ardilouze, administrateur de Landes bois énergie. Il compare : « *½ tonne de bois est payée quelques euros alors qu'elle a la même capacité énergétique que 100 litres de fioul, payés 90 euros. Bien sûr, il faut compter aussi*

le prix de la transformation, mais la marge potentielle doit être répartie tout au long de la chaîne ». La feuille de route des professionnels de la Région ouvre également cette question. Mais Bertrand Ardilouze se montre méfiant envers ce document. L'enjeu, demain, pour les producteurs, est de négocier avec l'aval, donc avec les grands énergéticiens : Dalkia, Suez, Cofely... « *L'objectif est de rémunérer le producteur, mais on est face à des industriels qui sont présents sur le marché mondial, reconnaît David Cosme, chargé de développement Bois énergie chez Alliance bois forêt. Si on demande un prix trop élevé, les projets ne se feront pas* ».

Ne pas déshabiller Pierre pour habiller Paul

Pour Alliance, le bois énergie est un segment « *stratégique : il faut y aller* ». En Aquitaine, 1,2 Mt de bois énergie a été consommée en 2011 et la profession s'attend à ce que la demande augmente de 2 millions de tonnes d'ici à 2015. Mais attention, « *un arbitrage est nécessaire pour garder l'équilibre entre les productions de bois d'œuvre, de bois énergie et de bois pour l'industrie papetière. Il ne faut pas déshabiller Pierre pour habiller Paul* ». Car, avec un marché très attractif, encouragé également par les objectifs politiques en termes d'énergies renouvelables, le risque de concurrence entre les productions ne peut être écarté.

MAHAUT LAUNAY

Le prix des forêts gagne 11% en un an

Dans un marché des transactions forestières qui confirme sa reprise en 2011, le prix moyen des forêts, calculé selon une méthode nouvelle, s'élève à près de 4 000 euros, en hausse de 11% en un an. Selon la photographie annuelle du marché, investisseurs institutionnels et secteur public montent en puissance, tandis que les agriculteurs restent très présents pour l'achat de petites forêts.

Quelque 3 960 euros : tel est le prix moyen d'un hectare de forêt non bâtie en 2011, selon le nouvel indicateur dit « hédonique », développé par la Société forestière et la Fédération nationale des Safer, qui ont publié leur rapport annuel sur le marché des forêts en France, le 22 mai. Le prix de la forêt aurait ainsi augmenté de 11 % par rapport à 2010, de près de 20 % par rapport à 2009 et de 160 % en quinze ans, signale cet indicateur. Ce panorama confirme des disparités fortes selon les régions, avec des prix moyens à l'hectare variant de 2 500 €/ha dans le Sud-Ouest à 6 000 €/ha dans le Bassin parisien.

Valeur refuge et effet d'aubaine

Autre enseignement : depuis 2000, le prix des forêts semble moins corrélé au prix du bois, mais davantage au prix des terres agricoles. Avec le dynamisme de ce marché dans un contexte atone, ce constat confirme la valeur refuge et de diversification que constitue la forêt pour les particuliers et investisseurs, estiment les auteurs. De fait, l'année 2011 confirme la reprise du marché des transactions, déjà notée en 2010 : leur nombre augmente de 4 % pour un volume échangé de 113 Mha et une valeur de 1,2 Md€. Le dernier trimestre de 2011 est particulièrement dynamique, résultat d'un effet d'aubaine, analysent les auteurs. Car c'est au 1^{er} février 2012 qu'est entrée en vigueur une taxation plus stricte des plus-values liées aux reventes. Un certain nombre de propriétaires auront voulu revendre avant de subir cette charge.

Autre point saillant de cette photographie annuelle : les institutionnels, banques et assurances sont de plus en plus présents parmi les acheteurs de propriétés de plus de 100 hectares, doublant leurs acquisitions par rapport à 2010, en valeur comme en surface. Par ailleurs le secteur public (Etat, collectivités) ne représente que 3 à 4 % des surfaces acquises, mais son patrimoine s'accroît au fil des ans, et de 2200 ha en 2011, en lien avec leurs politiques de protection de la nature ou de l'accueil du public en forêt.

Les agriculteurs acquièrent plus de 10 000 ha

Les agriculteurs sont quant à eux présents sur le marché des petites parcelles, où ils acquièrent près de 30 % des surfaces mises en vente, achetant trois fois plus en surface qu'ils ne vendent, ils augmentent leur patrimoine de 10 700 ha en 2011.

La compensation écologique profite au marché

« Avec la crise, un certain nombre d'investisseurs reviennent au concret en investissant dans la forêt », commente Michel de Warren, directeur investissements et gestion privée de la Société forestière. En tendance, il constate que le marché des transactions forestières profite de l'arrivée d'acteurs qui ont des besoins d'achats pour réaliser la compensation écologique dont ils doivent s'acquitter pour leurs projets.

MAHAUT LAUNAY

AGROfinance

10^e ÉDITION
26/11/2012

Le colloque des entreprises de l'Agroalimentaire

Le 26 novembre 2012 de 14 h 30 à 20 h 30
Palais Brongniart (Paris)

**Volatilités, déplacement de la croissance,
nouvelles attentes sociétales :**

QUELS LEVIERS STRATÉGIQUES POUR LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES ?

Avec la participation exceptionnelle de

Gerd MÜLLER, Secrétaire d'État parlementaire auprès de la ministre fédérale allemande de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des Consommateurs

Daniel FAGUER, DG MALTEUROP GROUPE

Grégoire GONNORD, Président du CA FLEURY MICHON

Karl-Heinz KIESEL, Senior Vice President CAMPOFRIO FOOD GROUP

Christian LEDING, Groupe WESTFLEISCH

Richard PAGET, PDG JEAN-LOUIS AMIOTTE SAS

Patrick POIRRIER, Président Groupe CÉMOI

Emmanuel VASSENEIX, PDG LSDH

Inscrivez-vous dès maintenant sur
www.agrofinance.fr

(tarifs préférentiels)

Colloque organisé par

Avec le soutien de

AGRA alimentation
www.agraalimentation.fr

L'hebdomadaire spécialiste
de la stratégie des industries
agroalimentaires

AgroFOOD

Groupe professionnel
des Ingénieurs de
l'Agroalimentaire (UNIAGRO)

TRANSCAPITAL
FUSIONS ACQUISITIONS
EN AGRO-ALIMENTAIRE



Rabobank

UNIGRAINS
Création de France

Agenda

JUIN

18 au 22

20^e conférence européenne sur la biomasse

A Milan (Italie)
www.conference-biomass.com

20 au 21

Journées Aliments-Santé 2012

à La Rochelle (Charente-Maritime) : rencontre des professionnels de la nutrition santé autour de l'alimentation durable

21

Journée Innov Actions sur le « Semis direct sous couvert : construire des systèmes cohérents »
à Grosbreuil (Vendée)

Journée professionnelle d'information et d'échanges destinée aux exploitants de plates-formes de compostage
Organisée par l'Association Rhône Alpes Qualité Compost.
Ambronay (01) – France

Wood business meeting : rendez-vous d'affaires de la filière bois.

2^e édition du Wood Business Meeting : les Rendez-vous d'affaires de la filière bois organisés par Abibois, à Larmor Plage (56)

20 au 22

Sommet mondial Rio+20 : conférence des Nations-unies pour le développement durable à Rio de Janeiro (Brésil)

22

Journée "Agriculture : concilier environnement et économie"

Organisée par la chambre d'agriculture de la Loire à Feurs (Loire)

22-23

Journées de l'énergie durable
Organisées par le Cler, Comité de liaison Energies durables dans toute la France

Apidays, journées nationales de « l'Abeille sentinelle de l'environnement »

Organisées partout en France, à destination du grand public

25

Colloque « Systèmes alimentaires internationalisés : nouveaux risques, nouvelles régulations ? »

Organisé par l'Anses et la chaire Développement durable de Science Po. A Paris.

26-29

3^e Conférence de l'American society for microbiology (ASM) sur la résistance aux antibiotiques dans les bactéries zoonotiques et les agents pathogènes d'origine alimentaire chez l'animal, chez l'homme et dans l'environnement

Organisée en partenariat avec l'Anses, à Aix-en-Provence

27

Conférence : distribution d'énergie dans les territoires

Conférence réservée aux professionnels
Contact : Audrey Bernardi
Tél. : 04 72 74 09 77

SEPTEMBRE

6-8

Colloque - Géographie, écologie, politique : un climat de changement

Orléans (45) - France
Contact : denis.chartier@univ-orleans.fr

20

CAP Climat

Lille (59) - France
Contact : Pôle Climat
Tél. : 03 21 13 52 97

AGRA VALOR

RÉDACTION

Agra-Valor : Hervé Plagnol, rédacteur en chef - Tél. : 01 42 74 29 46 - courriel : hplagnol@siac.fr - **Conception graphique :** Martine Ancarola - **Rédactrice-graphiste :** Isabelle Marandel. A participé à ce numéro : Franck Jourdain.

Agra-Europe : François-Xavier Simon, rédacteur en chef - Tél. : 00 32 22 31 07 16 - Antonin Garnier - Tél. : 00 32 22 31 07 26 - Fax : 00 32 22 30 63 33 - 1040 Bruxelles.

Agra-Presse HEBDO : Hervé Plagnol, rédacteur en chef - Rosanne Aries (29 40), rédactrice en chef adjointe - Marius Garrigue (29 42) - Marc Nicolle (29 39) - François Guion (29 45). **Secrétariat de rédaction :** Matthieu Brocart (29 38). - Tél. : 01 42 74 28 00 - Fax : 01 42 74 29 36.

• **SERVICE ABONNÉS :** Tél. : 01 42 74 28 08 • **PUBLICITÉ au support :** Tél. : 01 42 74 28 75 - Fax : 01 42 74 28 17

P.-d.g - Directeur de la publication : Marc Jourdan - SA au capital de 2 123 104 € Principaux actionnaires : Réussir SA et Agra Investissement - RC Paris B339790875 - ISSN 1259-3125 - Code APE 5813Z - Numéro de commission paritaire : 0913 T 84145 - Abonnement France (dont TVA 2,10 %) : 1 an, 306,30 € - 6 mois, 161,32 € - 3 mois, 84,23 € - Prix au numéro, 28,38 €. Dépôt légal : à parution - REPRODUCTION INTERDITE SAUF ACCORD SPECIAL. Imprimé par DUPLI-PRINT, 2 rue Descartes - ZI Sezac, 95330 Domont. ABC : 84, boulevard de Sébastopol 75 003 Paris - Tél. : 01 42 74 28 00 - Fax. Rédaction : 01 42 74 29 36.